

Occupation de Jean Quarré : la Ville de Paris donne des consignes de mise en sécurité

Une centaine de migrants et un collectif continuent d'occuper le lycée désaffecté Jean Quarré. Sur la base d'un rapport de la Préfecture de Police, la Ville de Paris leur a communiqué lundi des consignes qui visent à assurer la sécurité des personnes et à garantir le bon fonctionnement du collège situé à proximité.

L'ancien lycée hôtelier Jean Quarré (19e), désaffecté depuis quatre ans, a été cédé récemment par la Région Ile-de-France à la Ville de Paris. Ce bâtiment doit à terme être transformé en lieu de lecture et de culture pour les habitants du 19^{ème} arrondissement. Dans l'intervalle, face à la crise migratoire sans précédent à laquelle la France et en particulier Paris sont confrontés, la Ville avait proposé aux services de l'Etat qu'il accueille un centre d'hébergement d'urgence.

Toutefois, le vendredi 31 juillet, une centaine de migrants et un collectif ont envahi illégalement le bâtiment. Ils occupent depuis les lieux. Immédiatement, la Maire de Paris a décidé d'aborder cette situation par le dialogue, elle a ainsi refusé de recourir aux forces de l'ordre.

Cette méthode constructive a donné lieu, mi-août, à une visite technique par les services de la Ville de Paris et par un architecte de sécurité de la Préfecture de police. Lundi, des représentants des migrants ont été conviés à l'Hôtel de Ville. Ils se sont vus remettre des consignes de sécurité, fondées sur le rapport de la Préfecture de police.

D'une part, il s'agit d'assurer la sécurité des personnes occupantes, par la réalisation de seize recommandations au titre de la sécurité bâtementaire et incendie : mises aux normes électriques, pose de détecteurs de fumée, pose d'extincteurs, limitation du nombre d'occupants, condamnation du 4e niveau en raison de la présence d'amiante, etc.

D'autre part de garantir le bon fonctionnement du collège Guillaume Budé, qui reprendra ses activités mardi 1er septembre et qui est situé à proximité immédiate de l'ancien lycée Jean Quarré. Il est ainsi notifié aux occupants que l'ensemble de leurs circulations piétonnes et automobiles, entrantes et sortantes de l'établissement désaffecté, devront désormais s'effectuer par la rue Henri Ribière. La rue piétonne Jean Quarré sera ainsi rendue à l'usage exclusif des collégiens, de leurs parents, de la communauté éducative et des riverains.

La Ville a également réaffirmé sa volonté de mettre l'ancien lycée à la disposition de l'Etat, afin qu'il y aménage dans les meilleurs délais un centre d'hébergement pour migrants qui respecte les normes en vigueur : sécurité, salubrité, gestion par une association de loi 1901 dont les compétences dans ce domaine sont reconnues et certifiées.

La Ville de Paris a déjà commencé à prendre en charge les publics les plus fragiles. Ces dernières semaines, elle a mis à l'abri – de la même manière et dans les mêmes conditions qu'elle le fait sur l'espace public – deux femmes isolées et quatre familles qui se trouvaient dans le lycée désaffecté et avaient fait état de leur situation.

Depuis début juin, l'Etat, qui a la compétence de la prise en charge des migrants, a déjà mis à l'abri près de 1.300 personnes présentes dans la capitale, avec le soutien de la Ville de Paris. Ces efforts se poursuivront dans les prochains jours, conformément aux valeurs humanistes, de solidarité et d'accueil des personnes en grande précarité, qui guident l'action d'Anne Hidalgo et de son équipe.

Contact presse : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61